

# Un dialogue social en trompe-l'œil

→ par Hervé Christofol, secrétaire général, Françoise Papa et Jean-Luc Godet, membres du bureau national

Conformément aux engagements pris en 2013 lors des débats parlementaires de la loi pour l'enseignement supérieur et la recherche, l'agenda social de l'ESR a (enfin) été lancé le 2 novembre dernier et se décline en cinq groupes de travail. Les réunions tenues avant le 15 décembre ne donnent guère corps aux « perspectives concrètes d'amélioration des conditions de travail » annoncées par Thierry Mandon.

Trois groupes de travail se sont réunis sous la présidence de Catherine Gaudy, la directrice générale des ressources humaines du ministère, en présence des organisations syndicales (CFDT, CGT, FSU, Solidaires, SNPTES, UNSA) et d'un représentant de la Conférence des présidents d'université (CPU), à chaque fois en visioconférence. La CGT-FERC-Sup et FO-SupAutonome ont refusé de participer pour protester contre la présence de la CPU.

## GROUPE DE TRAVAIL 1 « CONTRACTUELS »

### Lutter contre la précarité ou la légaliser ?

Lors de la réunion tenue le 10 décembre, c'est à Y. Touré, représentant de la CPU, que C. Gaudy donne la parole « en premier lieu ». Pour la CPU, les contractuels sont un « élément de stratégie » des établissements lié à leur capacité de fonctionnement sur ressources propres ; il n'est donc pas question (à rebours des interventions syndicales, notamment FSU, CGT et Solidaires) de les fonctionnariser. La CPU souhaite seulement un cadre général de gestion (une charte) et de maîtrise budgétaire. Dans sa grande bonté, elle prône des

grilles d'évolution (non automatiques et pas au niveau des fonctionnaires) des carrières de CDI et un accompagnement des contractuels dans la « sortie du métier ». Elle approuve également la décision de prolonger de deux ans les concours Sauvadet. Leur bilan, décrit dans le court document envoyé peu avant la réunion, n'est pourtant pas brillant, enregistrant même une baisse inquiétante du taux de réussite. En outre, C. Gaudy a précisé que son périmètre ne serait pas modifié : pas de titularisations de A+, pour lesquels suffiraient

les postes créés dans les universités (et pour la plupart gelés).

Le plat de résistance de la réunion fut le projet de refonte du décret 87-889 relatif aux chargés d'enseignement vacataires (CEV). Il limiterait à 96 heures la charge horaire d'un CEV et créerait une nouvelle sorte de vacataires, les chargés d'enseignement (CE), assurant entre 96 heures et 192 heures sur contrat renouvelable de un à trois ans. Les conditions d'emploi (identiques) des CEV et CE, sur la base d'un emploi principal et de ressources suffi-

santes, seraient allégées selon le souci de « simplification » de la CPU. Mais qui croira qu'un service de 192 heures peut être celui de « professionnels » ? Sous prétexte de donner un emploi un peu plus stable (ce que nous exigeons) à tous les vacataires ayant une charge horaire lourde (très souvent pour simplement survivre), cette réforme organiserait l'incensant renouvellement de l'armée des vacataires (ce que nous refusons). Or, l'objet du GT1 ne doit pas être d'organiser la précarité, mais de la combattre... ●

## GROUPE DE TRAVAIL 2 « RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'EMPLOYEUR »

### Un dialogue corseté, mené au pas de course...

À l'agenda de ce GT 2 le 24 novembre, figuraient les thèmes suivants :

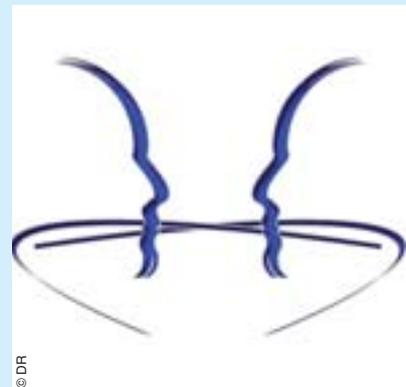
- améliorer la qualité des bilans sociaux des établissements et enrichir le bilan social national ;
- faciliter et accélérer l'adoption des bonnes pratiques relatives à l'égalité femmes-hommes, à la lutte contre le harcèlement sexuel, et à la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ;
- améliorer la connaissance

de ce qui est pratiqué par les établissements en matière de conditions de travail et de qualité de vie au travail ;

- développer les actions en faveur des travailleurs handicapés ;
- améliorer « l'accompagnement social » du changement induit par les politiques de site.

L'objectif du ministère était de définir les priorités, d'identifier les points d'accord et de désaccord lors d'une séance qui a laissé

peu de place au dialogue. Dialogue de sourds car les questions que nous souhaitons aborder n'entraient pas dans le périmètre défini unilatéralement par le ministère : impossible de traiter des risques psychosociaux (RPS), du harcèlement moral, de la souffrance au travail et des moyens dévolus aux CHSCT pour améliorer les conditions de travail des agents ; impossible aussi de discuter des leviers à mettre en œuvre pour avancer vers



© DR

l'égalité femmes-hommes, par exemple dans le cadre de la contractualisation. Fermeture à des propositions, bien que s'inscrivant dans l'objectif d'une amélioration des bilans sociaux, comme la création d'indicateurs sur la

précarité et la réalité de l'emploi non titulaire incluant les CEV, ou d'indicateurs sexués sur les politiques indemnitaires, les promotions, les recrutements et les mobilités, ou encore de données sur les absences, les signalements RPS, etc.

La demande d'un cadrage national pour la rédaction des bilans sociaux (qui pourrait utilement s'inspirer de l'expérience des EPST en ce domaine) s'est heurtée au refus de la représentante de la CPU pour qui seules « les têtes de chapitre » du bilan social pouvaient être harmonisées. Il s'agit bien là d'éviter les comparaisons entre établis-

sements et d'empêcher toute vision des conséquences des politiques mises en œuvre localement. Le ministère, loin de défendre la possibilité d'une agrégation des données de l'ESR en un bilan national unique, se satisfait de ce dialogue social en trompe-l'œil au regard des moyens qu'il compte mobiliser : campagne de communication ici, recueil de bonnes pratiques ou note de méthode là, circulaire parfois (sur les violences sexuelles).

À l'issue de cette première réunion, il apparaît que le ministère, employeur de l'ESR, est encore loin d'assumer sa responsabilité sociale. ●

### GROUPE DE TRAVAIL 3

#### « MISSIONS ET PERSPECTIVES DE CARRIÈRES »

## Dialogue *a minima* et aux échéances incertaines

Les échanges du 2 décembre ont permis aux organisations syndicales de faire part de leurs revendications. Quatre points étaient à l'ordre du jour :

- dresser un état des lieux sur l'avancement des PRAG-PRCE qui servent dans l'enseignement supérieur ;
- faire évoluer les recrutements et les carrières des chercheurs ;
- améliorer la formation à la pédagogie des enseignants-chercheurs et la prise en compte de la diversité de leurs missions ;
- revaloriser les carrières au fur et à mesure de l'avancée des travaux interministériels relatifs aux perspectives de mise en œuvre du protocole minoritaire « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR).

Seuls les deux premiers points ont pu être abordés. Les échanges ont permis de mettre en évidence deux consensus intersyndicaux présentés par le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU :

- le refus de l'évaluation des enseignants de statut second degré affectés dans le supérieur et le souhait d'un avancement de ces corps sur un rythme unique. Comme les enseignants-chercheurs, ceux-ci n'ont pas besoin d'être notés pour travailler correc-

tement. De plus, notre syndicat a rappelé le retard de carrière de ces enseignants par rapport à leurs homologues du post-bac des lycées (BTS, CPGE). Pour le passage à la hors-classe, le SNESUP-FSU a défendu le recours par les responsables administratifs à des critères objectifs pour éviter les injustices dues au clientélisme ou à la méconnaissance du travail réel des collègues ;

- le refus de modifier le processus de recrutement des chargés de recherche. Les représentants des syndicats des EPST s'opposent à la proposition de l'audition des candidats par les jurys d'admission au lieu des jurys d'admissibilité comme actuellement. Ils ont en revanche demandé que la carrière des chargés de recherche soit débloquée au plus vite.

Cependant le ministère ne produit aucun compte rendu de ces GT comme si cette consultation ne l'engageait en rien, reflet d'une conception très restrictive du dialogue social. Quant à la réévaluation des grilles salariales et des carrières des chercheurs, enseignants et enseignants-chercheurs, notre ministère, en accord avec le ministère de la Fonction publique, ne souhaite pas ouvrir les négociations avant l'automne 2016 ! ●